



ASSOCIATION HISTORIQUE du PAYS de GRASSE

Mairie de Grasse - Archives communales
BP 12069
06131 Grasse cedex



Président Fondateur : Hervé de Fontmichel (1975)

Présidents d'Honneur : Emile Litschgy - Alexandre Martin

Devoir de mémoire

Notre association avait organisé en novembre 2007 des travaux importants sur : « **Occupation, résistance et libération en pays de Grasse** ». C'était le premier marqueur d'un travail sur un sujet fondamental de **devoir de mémoire**.

Le colloque du 9 novembre 2013 s'inscrit dans la continuité historique et géographique du premier.

C'est également un marqueur important pour l'Histoire locale.

« *Les amères leçons du passé doivent être réappprises sans cesse* », disait Albert Einstein. Plus que jamais les jeunes générations doivent être instruites et éduquées pour que l'on n'oublie pas. Le plus grand danger c'est l'oubli, car le temps efface la mémoire et, que ce soit à Grasse ou sur la Route Napoléon, des jeunes se sont sacrifiés pour que nous soyons libres.

Il est donc de notre objectif de poursuivre cette mission.

Lors de ce colloque, nous avons abordé certains points importants pour bien comprendre ce qu'est le **devoir de mémoire** :

I- Naissance du devoir de mémoire

Il est né après la grande guerre (14-18), mais surtout après les déportations de la dernière guerre. Nous sommes encouragés en cela par la note du 7 juin 2013, adressée aux recteurs et directeurs académiques à l'occasion du centenaire de la guerre 14-1, qui veut donner une dimension pédagogique à cette commémoration en insistant sur la force de l'évènement et l'épreuve nationale

Discours du présent évoquant notre relation au passé, l'expression « devoir de mémoire » prend racine dans une modernité sociale de la fin du XXe siècle. En cela, elle poursuit le message porté auparavant par les anciens combattants et victimes civiles des grands conflits du siècle visant avant tout, comme message de paix et d'espoir, à éviter les répétitions de l'histoire, bien entendu des deux derniers conflits mondiaux.

Le concept « devoir de mémoire » soutient les institutions publiques qui s'engagent dans une politique de reconnaissance à l'égard de la souffrance inscrite désormais dans un présent « dilaté » selon l'historien Pierre Nora. Ceci est rendu possible par le biais d'un affaiblissement de l'état-nation qui doit faire face à l'internationalisation du droit et à la globalisation des modes de pensée. Pour autant, le terme est présenté comme une émanation proprement nationale de l'Etat français qui tente, à partir des années 90, de redéfinir son récit national au nom des Droits de l'Homme dans une dimension multiculturelle.

Au niveau social, l'usage du devoir de mémoire correspond à une nouvelle conception de l'identité, se réalisant individuellement ou collectivement à travers un idéal d'authenticité. La reconnaissance de sa mémoire ou de celle de son groupe d'appartenance représente une étape nécessaire dans la réalisation de soi. Ce terme a permis de trouver une expression à cet idéal de la société post-moderne.

Pourtant, histoire et mémoire sont souvent confrontées. Ainsi, l'Inspecteur Général d'Histoire, Laurent Wirth, clôturant les travaux d'un séminaire sur le thème « Mémoire et Histoire » en 2006, sur le sujet de l'esclavage et son abolition, rappelait que face au devoir de mémoire constamment mentionné par les médias il convenait de privilégier un devoir d'histoire. Il disait également sa conviction que l'histoire est essentielle pour pacifier les conflits de mémoire. Et il évoquait la publication d'un manuel franco-allemand réalisé par des historiens français et allemands comme moyen d'atteindre cet objectif.

Le devoir d'histoire est rappelé maintes fois par les historiens, notamment Jean-Pierre Rioux et Annette Wieviorka. Il faut respecter les règles du métier d'historien en parlant d'une histoire de la mémoire et proposer dans nos classes une historisation pas à pas de la mémoire.

C'est ce que soutient l'historien, Inspecteur Général, Philippe Joutard qui nous fait constater que ce fut la solution proposée pour clore les guerres civiles les plus longues de notre histoire. La transition démocratique fut fondée sur l'oubli dans l'Espagne post-franquiste et a servi de référence aussi bien à la sortie des dictatures d'Amérique Latine qu'à celles des régimes communistes en Europe de l'Est.

Pour autant, il faut ensuite que l'histoire garde ses droits : une histoire qui hiérarchise les nuances est nécessaire, mais il ne faut pas qu'elle l'oublie ni l'occulte. Comme le montre le cas espagnol, le travail historique finit toujours par faire sortir un pays de l'amnésie. Et c'est tant mieux. Il faut que le temps fasse son œuvre et que les plaies se cicatrisent.

II- Les applications du devoir de mémoire

Elles sont nombreuses : traite négrière, colonisation, génocide cambodgien ou rwandais, purification ethnique en ex-Yougoslavie, ex-régime communiste ...

En Autriche, autre exemple, a été créé le Service Autrichien, en mémoire de l'Holocauste, en 1992. La Spurensuche, la recherche des racines, est un projet d'échanges initié en 1994. Des jeunes israéliens d'origine autrichienne sont invités à mener un projet avec d'autres jeunes autrichiens. Ils essaient d'apprendre et de comprendre ce qui est arrivé à leurs ancêtres, essayant de retrouver leurs traces.

Aux Etats-Unis, les applications du devoir de mémoire sont également développées : guerre de sécession, seconde guerre mondiale, guerre de Corée, guerre du Vietnam, contre le terrorisme ... mais également sur l'esclavage des noirs, le génocide amérindien ...

Pour revenir à la France, il existe une longue tradition nationale de cérémonies du souvenir, des martyres, qu'il s'agisse de saints ou de héros, apparue au début des années 90, pour demander à la nation de reconnaître la responsabilité de l'Etat Français (Vichy) dans les persécutions et déportations des juifs durant la seconde guerre mondiale, établissant ainsi le devoir de mémoire avec son corollaire : la repentance. Cela s'est répandu également à d'autres causes comme la traite des noirs, la colonisation ...

La loi du 13 juillet 1990, dite la loi Gayssot, a fait un délit de la contestation de l'existence des crimes contre l'humanité. En 1995, le Président Chirac reconnaissait la responsabilité de l'Etat dans les persécutions anti-juives de la période 40-44.

III- La problématique

Les historiens sont confrontés au devoir de mémoire qui est invoqué de façon récurrente et insistante depuis plusieurs années.

La représentation nationale multiplie les votes de lois destinées à apaiser les mémoires souffrantes, mais en même temps elle donne l'impression de vouloir imposer aux historiens et aux enseignants une lecture officielle de l'histoire au nom du devoir de mémoire. Les philosophes et historiens marquent une grande réticence à intégrer ce concept même appliqué à la mémoire du génocide. Ainsi, la loi Taubira 2001 imposant d'inclure dans les livres scolaires la traite négrière est contestée par les historiens comme un abus du devoir de mémoire ou mémoire obligée.

L'historien Jean-Pierre Rioux, Inspecteur Général d'Histoire, constate qu'un rapport organique s'est établi entre la diffusion militante plus officielle du devoir de mémoire et l'instrumentalisation judiciaire de l'histoire réveillée à l'occasion du procès Papon. Selon lui, *il ne faudrait pas que le devoir de mémoire l'emporte désormais sur la connaissance explicite et sur la raison qui fondent la citoyenneté. Ce qui est le plus important c'est le récit construit par les historiens en croisant toutes les traces.*

Un autre historien, François Bédarida, nous appelle également à la prudence. Il écrit : « **Alors que l'histoire se situe à l'extérieur de l'événement et génère une approche conduite du dehors, la mémoire se place dans l'événement, le remonte en quelque sorte, cheminant à l'intérieur** ».

Gilles Manceron estime que la mémoire est faite d'oublis et qu'elle est sélective.

On le voit bien : histoire et mémoire ont certainement des rapports mais également peuvent être l'objet d'une controverse. Si l'histoire est la construction problématique de ce qui n'est plus, la mémoire est un phénomène toujours actuel, un lien vécu au présent éternel. L'histoire appelle à une analyse et discours critiques tandis que la mémoire installe plutôt le souvenir dans le sacré et l'histoire l'en débusque.

François Furet, dans son livre « L'atelier de l'histoire », écrivait que cette dernière était la discipline reine des sciences humaines. Cela tenait à un double constat : l'histoire délimite aujourd'hui un champ d'objets, de recherches, en nombre à peu près infini et elle reste un ensemble de règles acceptées par ceux qui la pratiquent. Son rayonnement tient au consensus d'un métier. Elle est encore aujourd'hui l'instrument le moins incertain pour comprendre le contemporain et interpréter ce qui arrive.

Dans sa préface, ne disait-il pas que sa génération d'historiens avait eu la vie heureuse et avait eu le temps de lire et d'écrire, car ils étaient les héritiers d'une histoire, de l'histoire ? Elle avait été renouvelée dans l'entre-deux-guerres dans les annales autour de Marc Bloch et Lucien Fèbvre.

Dans les années 50-60, une multitude de chantiers historiques se sont ouverts en reculant les limites et se sont intéressés à des savoirs jusque-là utilisés en science sociale, c'est-à-dire l'épistémologie, l'histoire de l'histoire.

C'est en cela que l'histoire est la discipline reine des sciences humaines.

Des historiens comme Besançon, Le Roy Ladurie, Osouf, Richet et Furet ont hérité de gens comme Lucien Fèbvre ou Marc Bloch, par l'intermédiaire de Fernand Braudel. Cela a permis à l'histoire de sortir de l'historicisme stalino-marxiste dont ils venaient de mesurer le pouvoir de mystification.

L'histoire est bien une discipline polymorphe dont l'objet est difficile à cerner.

Ce qu'il faut éviter c'est l'oubli.

Paul Ricoeur, dans son ouvrage « La mémoire, l'histoire et l'oubli », écrit que les abus de mémoire placés sous le signe de la mémoire obligée, commandée, peuvent entretenir l'oubli dont la frontière avec l'amnésie est aisée à franchir. La frontière entre oubli et pardon est insidieusement franchie dans la mesure où ces deux dispositions ont affaire à des poursuites judiciaires et à l'imposition de la peine. Or, la question du pardon se pose là où il y a accusation, condamnation et punition.

Le droit de grâce, par exemple, est un privilège régalien qui n'est mis en œuvre que périodiquement à la discrétion du chef de l'état. De toute autre portée est l'amnistie. Celle-ci conclut de graves désordres politiques affectant la paix civile que l'amnistie est censée interrompre. A cet égard, elle opère comme une sorte de prescription sélective et ponctuelle qui

laisse hors de son champ certaines catégories de délinquants. Mais l'amnistie en tant qu'oubli institutionnel touche aux racines mêmes du politique et au rapport le plus profond et le plus dissimulé avec un passé frappé d'interdit. La proximité sémantique entre amnistie et amnésie signale l'existence d'un pacte secret avec le déni de mémoire.

C'est pour cela que les historiens doivent être prudents. L'archive est un élément fondamental dans la connaissance et la compréhension, mais elle l'exclut pas pour la période récente le témoignage, c'est-à-dire le témoignage caractérisé par l'histoire orale.

Lors d'une table-ronde en 1980, Philippe Joutard fait la critique de l'histoire orale par le document oral et il nous apprend que l'un des apports principaux de l'histoire orale c'est la réflexion sur le problème de la mémoire. Celle-ci est sélective et cet aspect sélectif est un fait historique très important. Le problème des silences est fondamental dans le traitement critique du document oral mais quelle est l'ampleur du silence ? D'autre part, les souvenirs racontés le sont-ils spontanément à la suite de la demande de celui qui fait l'étude ? C'est un des problèmes fondamentaux de l'enquête orale par les archives sonores ou par les entretiens de recherche.

Notre colloque est un exemple de travail sur la mémoire. Beaucoup d'orateurs ont raconté ce qu'ils ont vécu ou vu et ce qu'ils savent. Ils nous ont transmis tout cela et nous en avons fait l'histoire des faits de résistance sur la route Napoléon.

Il me paraît important d'entretenir cette mémoire de la résistance qui s'inscrit dans un vaste ensemble des mémoires de la seconde guerre mondiale. Nous savons que la France est sans doute le pays d'Europe qui a le plus de comptes à régler avec la guerre. Elle cumule tous les troubles mémoriels de l'Europe. Avec les traumatismes de la défaite de 40, de l'occupation, de l'état français, on peut parler d'une véritable contamination de la mémoire française.

La mémoire de la résistance c'est aussi un carrefour des différents types de mémoire de la seconde guerre mondiale : celle du souvenir de la résistance qui transite par la mémoire de groupe, celle qui relève du récit des témoins et celle d'une mémoire héritée issue d'une représentation collective qui se transmet.

Le plus important c'est de lutter contre l'oubli. C'est ce qui justifie le devoir de mémoire. Plus le groupe porteur de cette mémoire est structuré, plus sa reconnaissance sociale et officielle est grande. Les porteurs de ces mémoires sont aujourd'hui en train de disparaître. Ils cherchent un maintien mémoriel via des associations-relais comme la nôtre et se tournent vers le monde enseignant.

Nous ne sommes pas là pour apprendre aux enseignants à préparer leurs cours mais notre colloque a pour ambition d'inviter les historiens enseignants à s'intéresser à l'histoire locale et, plus particulièrement, à ce qui nous concerne aujourd'hui : les faits de résistance sur la route Napoléon et encore plus particulièrement l'exemple du maquis Fort de France.

De nombreuses expériences pédagogiques peuvent être amenées à partir de cette histoire locale et à comprendre les concepts et l'histoire nationale. Ainsi, le travail sur le réseau Fort de France peut très bien déboucher sur la résistance en France. Et tous les travaux que l'on peut faire d'enquête, d'entretien, donneront une expérience fort utile pour la connaissance théorique.

Les lieux de mémoire peuvent jouer ce rôle également. Rien ne vaut l'échange avec les témoins. J'ai vécu une journée mémorable avec l'Association des Amis du Maquis Fort de France, de la haute et basse Melle (parcours à pied vers le lieu où se trouvaient ces résistants en partant de Barrême). J'ai pu vivre l'émotion que rencontraient ces témoins, et leurs descendants, à se retrouver. C'est irremplaçable pour comprendre. Ce sont des exercices pratiques très précieux pour l'histoire. La démarche, bien sûr, devra être rigoureuse mais l'enseignant sait pratiquer cela. C'est son métier.

Le **devoir de mémoire** est quelque chose de primordial à condition qu'il respecte le devoir d'histoire.

J'insiste sur ce colloque car il me paraît capital. Mais il y a d'autres sujets très importants que nous avons traités en 2013 :

- **Les Alpes-Maritimes pendant la Première Guerre Mondiale**, par le Professeur Yvan Gastaut.
- **Camps de la mort : économie et résistances**, par Paul Euzière.
- **Pétain, l'histoire controversée**, par Rémi Krisanaz.
- **L'immigration à Grasse aux XIXe et XXe siècles**, organisé par la Ville de Grasse en partenariat avec l'Université de Nice et l'Université de Nice (URMIS).
- **Devoir de mémoire. La résistance dans la zone de la Route Napoléon. Un exemple : le maquis Fort de France.**
- **La liquidation de la résistance grecque, prélude à la guerre froide** par Paul Euzière.

Je souhaite à notre association de faire un travail aussi intéressant en 2014.

Le Centenaire de la guerre de 1914-1918 est l'occasion partout en France de rendre hommage aux Poilus ; l'association historique du Pays de Grasse a engagé un travail de recherche sur cette période à Grasse. Aujourd'hui presque totalement anonymes, ces Hommes méritent qu'il leur soit rendu vie, ne serait-ce qu'un bref instant, au travers de notices individuelles retraçant leur parcours civil, puis militaire ; les resituant dans les lieux et les combats (ou les circonstances...) dans lesquels ils sont morts. La conférence de **Simon Guérin le 6 février 2014** est le prélude à bien d'autres travaux, dont tous les acteurs de la Ville de Grasse, intéressés, concernés et impliqués par le centenaire de ce conflit, rendront compte dans les mois qui viennent, chacun pour ce qui le concerne.

Nous accueillerons avec un grand intérêt le travail de Jean-Claude et Catherine Poteur concernant le colloque sur le moyen-âge qui est un autre pan de nos passions historiques.

Je n'oublie pas notre site www.grasse-historique.fr où vous trouverez toutes les informations pour suivre au plus près les activités de l'association historique du Pays de Grasse.

Amicalement et Bonne Année 2014 à tous !

Rémi KRISANAZ

Docteur ès-Lettres

Président de l'Association Historique du Pays de Grasse